

## **Nouvelle gouvernance**

### **Les directeurs des soins ont tous les atouts**

08.10.07 - HOSPIMEDIA - Près d'un millier de directeurs des soins ont un rôle clef dans la nouvelle gouvernance. Ils possèdent ainsi les cartes maîtresses des réformes hospitalières, ont rappelé du 2 au 4 octobre à Vannes les intervenants aux 5e journées nationales d'études des directeurs des soins. Pourtant, dans certaines régions leur nombre a diminué et paradoxalement ces experts de la coordination manquent, selon l'AFDS, d'une gestion nationale de leur corporation. Enfin, l'association remarque que malgré les évolutions de leur métier leur grille indiciaire reste inchangée.

C'est officiel, les directeurs des soins sont au nombre de 985. Cette statistique est issue d'une étude menée par la DHOS qui sera diffusée prochainement, a annoncé aux cinquièmes journées nationales d'étude des directeurs des soins Annie Podeur, directrice de la DHOS. Danielle Cadet, présidente de l'Association française des directeurs des soins (AFDS) et organisatrice de la manifestation qui s'est déroulée à Vannes du 2 au 4 octobre, n'a pas été surprise du résultat de l'enquête. Mais derrière ce chiffre global se cachent des inégalités territoriales. Elle a effectivement précisé que dans certaines régions le nombre des postes avait diminué. Selon la présidente de l'AFDS, c'est d'ailleurs l'une des conséquences des restructurations liées à la nouvelle gouvernance. La délégation de gestion en pôles a pu parfois être à l'origine de ces suppressions. Pour moderniser la gestion financière et sociale de l'hôpital, le chemin se révèle complexe, a aussi indiqué Danielle Cadet en introduction de ces journées bretonnes de réflexion. Et de citer "la priorité à l'activité, la pénurie des professionnels, les nombreux plans de retour à l'équilibre, l'instabilité de la tarification...".

### **Maîtres des réformes**

Dans ce contexte, l'hôpital se transforme, apportant aux directeurs des soins un nouveau positionnement que ce soit dans le cadre des pôles ou des conseils exécutifs. Ce métier connaît une véritable mutation. Il a ainsi été présenté par les intervenants comme la "clef de voûte de la nouvelle architecture hospitalière". Les directeurs de soins se retrouvent en effet dans une situation stratégique. Pour Eric Guyader, directeur du centre hospitalier de Douarnenez (Finistère), ils ont une fonction experte par rapport aux problématiques liées à la qualité des soins, à la prise en charge globale des patients ou à l'évaluation des compétences soignantes. Ils sont aussi les garants du projet de soins des établissements. Mais ils doivent veiller aux pièges des réformes, soit la perte de sens avec le repli des disciplines sur elles-mêmes dans le cadre des pôles ou la perte de temps par manque de réactivité. L'exemple de l'évaluation des pratiques professionnelles des paramédicaux illustre parfaitement leur nouveau positionnement.

### **Pilote de l'EPP des paramédicaux**

"En tant que représentant de l'ensemble des acteurs paramédicaux, le directeur des soins a un rôle fondamental dans le développement de la démarche d'EPP", a déclaré Marie Erbault, chef de projet au service EPP de la Haute autorité de santé. C'est à lui qu'incombent différentes tâches : il peut notamment favoriser la diffusion de l'EPP. Comme les médecins, les paramédicaux doivent d'ailleurs s'attendre à ce que cette démarche devienne aussi obligatoire

pour eux dans les prochaines années. Cette évolution est inévitable, estime Marie Erbault. Pour anticiper ce développement, elle a suggéré aux directeurs des soins qu'ils définissent des modalités de reconnaissance de l'engagement EPP des paramédicaux. Mais il ne s'agit pas, a-t-elle estimé, de calquer la démarche EPP des médecins. Cet enjeu paraît tout à fait accessible. En effet, les infirmiers par exemple procèdent déjà depuis longtemps à l'évaluation de leurs pratiques, la généralisation de la démarche EPP consistera à formaliser leur travail. Mais il faudra encore attendre quelques temps car dans ce dossier des inconnues demeurent. Le conseil de l'Ordre infirmier -qui n'est pas encore en place- devrait être chargé de diffuser en coordination avec la HAS les bonnes pratiques de l'EPP, a rappelé Marie Erbault. Et le Haut conseil des professions paramédicales -qui s'installe- a également pour mission la promotion de l'EPP. HCPP et conseil de l'Ordre devront donc travailler en coordination, les modalités restant à définir.

### Un corps en mutation

Dans cet environnement en mutation, l'AFDS suit attentivement la construction de l'Ordre qui prépare ses élections mais aussi le dossier de l'universitarisation des filières santé de formation, a indiqué Danielle Cadet tout en précisant les attentes de son association. L'AFDS souhaite notamment qu'à l'image du corps des directeurs d'hôpitaux ou des praticiens hospitaliers, le corps des directeurs des soins bénéficie d'une gestion nationale liée au concours national. Cela apporterait, selon Danielle Cadet, "une plus grande transparence dans la publication et l'affectation des postes. La création du centre national de gestion est une opportunité qui pourrait permettre de faire aboutir cette demande".

Parallèlement à cette revendication, l'AFDS préconise la révision de la grille indiciaire des directeurs des soins. Reçue récemment par Roselyne Bachelot, à qui elle a présenté ces attentes, Danielle Cadet a souligné que la ministre avait déclaré être "attentive à ces demandes". Elle s'est même engagée à suivre ces dossiers. Yann Bubien, conseiller ministériel a d'ailleurs assisté aux journées de l'AFDS, un présage plutôt encourageant pour l'avenir des directeurs des soins.

Lydie Watremetz